



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 04/2019
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal
de l'exercice 2018, 2^{ème} série**

Séance de la commission des finances

Date	Mercredi 23 janvier 2019 – 18h15
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

Vevey, le 21 janvier 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, du règlement du 10 octobre 2014 du Conseil communal et du règlement du 20 janvier 1988 de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une seconde série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis doivent être déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,**
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds intercommunaux, etc.),**
 - **Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.**
- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à :
 - **fin juin**
 - **fin septembre**
 - **fin décembre**
 - **pré-bouclément (mars-avril).**

3. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2018, 2^{ème} série :

Crédits supplémentaires déjà engagés par la Municipalité

200 Direction des finances

200.3012 Salaires du personnel auxiliaire

Budget	CHF	0.—	Crédit supplémentaire	CHF	20'000.—
--------	-----	-----	-----------------------	-----	----------

Avec la mise en œuvre des nouveaux logiciels comptables, le déploiement d'une GED pour les factures fournisseurs, la Direction des finances (DF) se retrouve avec de nombreux travaux administratifs à gérer, lesquels demandent passablement de temps.

Une aide auxiliaire de 3 mois (octobre à décembre 2018) est donc nécessaire pour soulager la DF. Cette aide concerne particulièrement les travaux suivants :

- saisie des éléments en relation avec l'économat (entrées et sorties, contrôles) ;
- aide à la saisie des factures dans le système M-Files (GED) et scannage de pièces comptables pour cette même GED ;
- aide à la gestion des paiements à double et rejets BVR dus notamment au changement de logiciels comptables ;
- aide dans la mise à jour et implémentation des données du Registre foncier dans le nouveau programme de facturation, dans le but d'émettre les factures 2018 d'impôt foncier ;
- aide à la recherche et au classement des polices d'assurances ;
- archivages divers.

440 Gestion des déchets

440.3114.01 Achats matériel et fournitures

Budget	CHF	25'300.—	Crédit supplémentaire	CHF	22'700.—
--------	-----	----------	-----------------------	-----	----------

La Direction des espaces publics (DEP) a commencé une réflexion visant la conteneurisation d'une partie des déchets urbains, en particulier dans la zone de la vieille ville. Les sacs blancs, le papier et le carton devront être déposés dans des conteneurs enterrés. Ce projet vise à améliorer l'aspect visuel de la Ville.

La DEP saisit l'opportunité des travaux de mise en séparatif du réseau d'égouts aux ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port pour procéder à l'installation de trois nouveaux conteneurs enterrés, deux pour les ordures ménagères et un pour le papier/carton, dont un de ces conteneurs vient en remplacement de celui existant vétuste.

470 Eclairage public et attractif

470.3143 Modifications et améliorations de l'éclairage public

Budget + crédit supplémentaire 1 ^{ère} série	CHF 177'498.—
Crédit supplémentaire	CHF 49'000.—

Suite à la mise en œuvre des nouvelles exigences légales concernant l'efficacité de l'éclairage public, ainsi qu'aux récentes directives émises par l'Inspection des installations à courant fort, il est important que la Ville de Vevey mette en conformité son parc d'éclairage public dans le but de réduire les frais d'exploitation tiers et de maintenance.

La Direction des espaces publics (DEP) saisit l'occasion de fouilles ouvertes sur le territoire communal pour procéder au remplacement progressif des câbles d'alimentation électrique souterrains et des mâts d'éclairage vétustes. Cela comprend le remplacement des lampes à vapeur de mercure, de sodium et des lampes à iodure métalliques par du LED.

Dans le cadre des travaux de mise en conformité des infrastructures du GAZ, du SIGE et de la Romande Energie sur le tronçon ouest de l'avenue Nestlé 29-51, la DEP en a profité pour remplacer le câble d'alimentation vétuste et les candélabres existants.

Crédit supplémentaire relatif à des dépenses liées

130 Subventions et manifestations diverses

130.3517 Participation aux déficits des entreprises de transports publics

Budget	CHF	4'111'100.—	Crédit supplémentaire	CHF	1'075'800.—
--------	-----	-------------	-----------------------	-----	-------------

Ce poste budgétaire regroupe :

1. Participation communale à l'indemnisation du trafic régional et assimilé (facturation par le canton) : budget de CHF 2'021'000.- ;
2. Bus « Petit Prince » : budget de CHF 15'500.- ;
3. Participation aux VMCV : budget de CHF 2'074'600.-.

L'objet de ce crédit supplémentaire porte uniquement sur le point 3, participation aux VMCV.

Solde 2017

Le 4 juillet 2018, les VMCV informaient les communes actionnaires que la situation financière de l'entreprise s'était fortement dégradée et que les indemnités de la part des collectivités publiques devaient être revues à la hausse. Suite à l'adoption des comptes 2017 par l'Assemblée Générale du 27 juin 2018, il en ressortait que le décompte final 2017 pour les lignes 201, 202, 211, 212 et 215 présentait un solde à payer pour Vevey de CHF 332'574.80, à charge de l'exercice 2018.

Acomptes 2018

En date du 21 septembre 2018, les VMCV adressaient un courrier à la Municipalité de Vevey demandant le versement d'un acompte supplémentaire de CHF 978'190.- (en sus du

montant de CHF 1'839'600.- déjà payé). Par conséquent, le montant des acomptes 2018 s'élève à CHF 2'817'790.-.

Situation de l'entreprise VMCV SA

Par courrier du 9 octobre 2018, les VMCV donnaient des informations et explications relatives à leur situation financière. En résumé, il ressort que les charges de l'entreprise augmentent en raison notamment de :

- l'augmentation de la masse salariale : engagement et formation de chauffeurs pour respecter la nouvelle ordonnance sur la durée du temps de travail entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ;
- plusieurs absences en raison de maladie dont celle de son directeur ainsi que son remplacement suite au départ à la retraite de ce dernier ;
- l'augmentation des charges d'amortissement de la flotte de véhicules (renouvellement des trolleybus), remplacement de la billetterie et amélioration des outils informatiques ;
- la stagnation des recettes de la zone tarifaire Mobilis ceci malgré le développement fin 2016 de nouvelles prestations et l'augmentation des usagers.

Crédit supplémentaire

Le total (solde 2017 + acomptes 2018) est donc de CHF 3'150'364.80, et le dépassement budgétaire sur ce poste, objet du crédit supplémentaire, de $(3'150'364.80 - 2'074'600 =)$ CHF 1'075'764.80, arrondi à CHF 1'075'800.-.

* * * * *

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

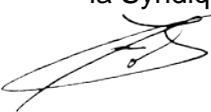
VU le préavis n° 04/2019, du 21 janvier 2019, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 2^{ème} série,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 1'167'500.—.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire municipal



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : - M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances